Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
frais de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port*.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14. **MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1851.** **No. 46.**

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, 4 Février 1851.

M. le Rédacteur,

A quoi pourrais-je comparer la France, si ce n'est à un frêle esquif, entouré de vagues furieuses et menaçantes. Les tempêtes des passions sont déchaînées contre elle ; tempêtes qui se traduisent en complots, conspirations dans l'ombre, et peut-être à un moment donné, en guerres civiles. Conspirations, usurpations, discordes, tiraillements intestins, voilà, monsieur, à quoi s'occupent les hommes chargés de veiller à la gloire de la France. On dirait, vraiment, qu'ils n'ont rien de mieux à faire pour passer le temps que d'entrer dans d'interminables querelles de parti. L'orgueil et l'ambition sont au cœur de ces grands hommes d'état que les plus mesquines passions font agir. Ils veulent faire de la France, cette si noble et si grande nation, une nation à eux et pour eux ; ils veulent la façonner au gré de leurs caprices, comme font de jeunes enfants qui donnent toutes sortes de formes à une poignée de terre glaise en la pétrissant dans leurs mains. Et ils ignorent, les insensés, que le socialisme est toujours là, terrible et menaçant, attendant l'apogée de nos discordes pour s'emparer de nos destinées et nous ravager par le fer et par le feu. Et ils méconnaissent l'histoire au point de ne pas savoir que toute nation qui est obligée de subir de tels forfaits et qui oublie Dieu, court visiblement et rapidement à sa ruine.

Eh quoi ! messieurs les hauts diplomates, n'êtes-vous jamais allés dans la Grèce ! n'avez-vous jamais cherché à savoir jusqu'où le vaste empire romain étendit ses limites ! O vous, illustres voyageurs, qui voulez nous gouverner sans pourtant abandonner aucune des espérances du parti auquel vous appartenez, ne vous est-il jamais arrivé, quand vous étiez sur la terre étrangère, fouillant jusque dans son sol pour y trouver je ne sais quoi, un atôme peut-être, ne vous est-il jamais arrivé, dis-je, de vous asseoir sur un monceau de ruines ? Et quelque guide, ou quelque pâtre des alentours, ou peut-être encore, votre immense érudition ne vous a-t-elle jamais dit que là fut jadis une cité celebre ? Qu'avez-vous vu sur l'immense emplacement qu'occupaient Carthage, Sparte, Memphis, etc., si ce n'est des monceaux de decombres et de ruines et quelques ronces croissant à l'entour ! Et vous ne voulez pas comprendre que si Dieu abandonne la France à vos volontés, elle sera couverte de ruines avant un demi siècle ! O quand !.. quand donc renoncerez-vous à votre égoïsme, à votre satisfaction si matériellement personnelle pour ne penser qu'au salut général ?...

Je suis un homme de mon temps ; j'aime le progrès ; je veux vivre avec lui ; et si je veux absolument vous dire la vérité toute entière, ce n'est pas en vertu d'un sentiment fanatique, ni par exaltation de parti que je blâme ou que je loue... Mais pourquoi, lorsque je vois tant de pouvoirs se succéder si rapidement ; pourquoi, lorsque je vois l'instabilité, cette divinité nouvelle, orner son front d'un diadème aux mille bigarrures, ne me serait-il pas permis de rappeler un passé plus heureux et plus glorieux ?—Un royal martyr offrit en 1793, sa tête auguste, avec la foi, le calme, la résignation d'un chrétien, aux coups du fanatisme révolutionnaire ; et placé entre le ciel et la terre, il a laissé tomber pour nous des paroles qui sont comme une prophétie.

Oui, l'autorité est le grand principe sans lequel il n'y a plus de gouvernement ; l'émeute des idées domine et s'empare des esprits et bientôt devient révolution. Il y a une logique inflexible dans la marche des évènements, les faits s'en préparent de longue main. Depuis deux ans, par exemple, la loi lutte justement contre le socialisme. Mais parcourez les rues, assistez aux théâtres, soyez fidèles aux cours du collége de France et vous y verrez partout le socialisme..... Est-ce que les philosophes et les athées du 18e siècle croyaient préparer la révolution de 1793 ? Oh ! bien loin de là était leur pensée : sensualistes et luxurieux couronnés de fleurs, ils savouraient les délices de la table et des plaisirs de tous genres, et la révolution vint comme la mort, terrible et menaçante à la fin d'un banquet. C'est ainsi que viendra le socialisme si la société ne se défend pas avec persévérance et héroïsme...

La révolution a ébranlé les principes sociaux; voilà pourquoi nous sommes si profondément agités ; voilà pourquoi nous n'avons de gouvernement solide et durable. Et pour trouver un remède à ce mal, nos penseurs se mettent en vain l'esprit à la torture, ils n'en trouveront pas s'ils ne le cherchent dans la religion et dans le respect pour l'autorité, et non pas dans la menteuse trilogie : *liberté, égalité, fraternité*, au nom de laquelle nous substituons tant de Saturnales à nos glorieux souvenirs historiques.

Mais revenons aux évènements présents.

Nous commençons à nous remettre du trouble et de l'inquiétude que nous ont causés tant de phases plus ou moins dramatiques, poussées par l'Elysée. Certes, il en est temps, car l'opinion publique trop vivement préoccupée, faisait des commentaires à perte de vue, et les sentinelles avancées de l'anarchie criaient déjà aux armes ! On dit que dans tous les souterrains de toutes les villes de France, nos rouges ont célébré un banquet d'*action de grâce* en l'honneur de la destitution du général Changarnier. Je ne sais au juste à quel point cela est vrai, mais ce que je peux affirmer c'est que tous les démocrates battent des mains et disent à qui veut les entendre que leur avènement est proche.

Ah ! c'est une très grande faute que le pouvoir exécutif a faite de destituer le général Changarnier, la personnification la plus absolue de l'ordre et de la sécurité. Il parait bien décidé que Louis Napoléon n'aime pas les entourages trop attachés aux saines et glorieuses traditions nationales ; aussi, malgré tous les conseils des sommités politiques, conseils pleins de sagesse, il préfère prêter une oreille complaisante aux belles paroles de son entourage, et soupirer avec ardeur pour l'*Ere des Césars*. Bon gré, mal gré il veut être empereur ; pour cela il cherche par tous tous les moyens possibles à se faire des créatures, à chasser tous les hommes qui ne veulent et ne voudront voir en lui qu'un président de république ; il cherche à former une garde prétorienne qui à un moment donné acclame l'empire ; il veut des ministres selon lui, dociles instruments de toutes ses volontés ; il fait tous ses efforts pour amoindrir la représentation nationale et la rendre ridicule ; mais s'il n'était pas encore aveuglé par son ambition et son désir fougueux d'empire, il a dû comprendre toute la portée du vote de défiance de l'assemblée nationale. Et qu'il sache bien que le jour où il voudrait s'amuser à dire : " l'Empire est fait," la majorité législative répondrait : " la Présidence est vacante !

Si le sujet que j'ai traité dans ma dernière lettre n'avait pas rempli le papier, si je n'avais craint d'être trop long, avec quel bonheur je vous aurais parlé du si magnifique discours de M. Berryer. Ce discours à lui seul est non seulement un évènement, mais encore une date, une époque ; pourtant il n'était qu'une improvisation, car M. Berryer n'était pas préparé à monter à la tribune. Tous les organes de la presse juste et modérée ont chaleureusement remercié M. Flandin, vulgaire orateur, d'avoir, par ses paroles injustes, fourni à M. Berryer l'occasion de produire ce manifeste éclatant qui a retenti du château à la chamière dans toute la France et en Europe. M. Flandin est un tiers-parti, de la taille de ceux qui je vous ai dépeints dans une lettre du 3 décembre dernier ; esprit étroit, haineux et vulgaire, rempli de préjugés stupides et universitaires. Il était parfaitement en verve pour jouer le rôle provocateur dont il s'est acquitté, comme peut-être vous le savez. Pendant ce plaidoyer de près de deux heures, M. Berryer etait assis à son banc et l'on voyait le bouillonnement de la pensée agiter et illuminer sa belle tête. Au moment où cet homme illustre a demandé la parole, un frémissemsnt électrique a parcouru toute la salle, et tout le monde a eu le pressentiment d'une solennelle situation. En lisant ce discours dont M. Berryer a placé le débat si au dessus des ministres et du président de la république, qu'ils étaient oubliées, je me suis insensiblement trouvé transporté dans la sphère de ces nobles pensées étrangères aux passions, aux divisions et aux misères du temps present ; la France m'apparaissait unie, prospère, glorieuse, accomplissant ses destinées sous un gouvernement fort du passé, maitre de l'avenir, respectant et assurant la libre action de toutes les intelligences, de tous les intérêts !...

Je désirerais que ce discours fût lu par tous les hommes à préjugés, et qui se rient de la politique de M. Berryer ; ils la verraient bien vengée, cette politique si nationale, de toutes les calomnies calculées des partis sans principes et sans conviction ; ils verraient combien les calomniateurs ont été réduits au silence, car c'est à peine, si dans l'assemblée on a entendu le rire bestial et le grognement de quelques uns des socialistes de la montagne.

N'avez-vous pas crié un beau *vivat* quand vous avez eu lû le court mais énergique, mais chevaleresque discours du brave général Changarnier ? Sa reponse à M. Baroche fut courte, mais foudroyante. M. le général Changarnier possède une accentuation mâle, une langue monumentale qui s'harmonisent admirablement avec son caractère, avec son attitude politique, et en font à l'avenir un personnage historique. L'effet de ces courtes paroles fut prodigieux ; C'est une de ces scènes mémorables qu'on est heureux de conserver dans les souvenirs de la vie.

Et M. Thiers mérite bien aussi notre grande part d'admiration et d'hommages. Jamais, peut-être, il ne fut si juste et si clair. Le ministère dans ce mémorable débat s'est couvert de honte et de ridicule ; tous collectivement ne sont pas tombés comme doivent tomber des ministres, c'est-à-dire grandement, généreusement, mais comme des chicaneurs huissiers, défendant pied à pied leur portefeuille. Mais malgré tous leurs efforts, il sont morts, et bien morts. Leur vie a été de courte durée, et tous sont tombés l'un culbutant l'autre. Mais, hélas ! le plus affligé de tous était ce pauvre M. Achille Fould, ministre des finances. En sa qualité de juif, il était dans sa sphère ! On raconte que la dernière nuit qu'il fut ministre, le désespoir l'empêcha de dormir. Il se leva donc, vêtu du costume le plus léger, et coiffé du casque à mèche ministériel, et erra dans les longs corridors, une lampe à la main. Il était seul, les ténèbres l'entouraient, et les échos laintains répétaient le bruit de ses pas égarés dans les profondeurs du ministère ; il marchait plus pâle qu'un fantôme et remplissait l'air de ses gémissements et de ses cris désespérés, et ses plaintes mélancoliques le promenaient de corridors en corridors dans le labyrinthe de ses bureaux déserts. Pour si mort qu'il était, il y en avait beaucoup qui prétendaient en chuchottant que M. Fould n'était pas mort. En Canada, vous ne savez pas combien un ministre des finances en France a la vie dure. Il y en a dont le cœur palpite encore un an après leur mort.—Un des autres ministres décédés pleurait parceque sa femme se lamentait. N'allez pas croire que je veuille blâmer ce témoignage de tendresse conjugale. Mais, poussé par votre curiosité, vous me demanderez pourquoi cette jeune excellence républicaine pleurait ? Eh ! mon Dieu, tout simplement parce qu'elle avait fait faire un cabinet de bain tout neuf. C'était une retraite inconnue, toute pleine d'une merveilleuse élégance et d'un confortable fini. La femme du ministre se réjouissait ; mais, hélas ! le bain achevé, le vote est venu, et voilà qu'une autre excellence, une vieille, peut-être, aura tout le bénéfice de cette petite magnificence. O temps néfaste ! les ombres chinoises ne marchent pas plus vite que la vie des ministres.

Et notre message du 24 Janvier donc ? et notre ministère de transition ? voilà qui va nous rendre heureux. Ah ! monsieur le président quel grand homme vous nous faites ; je vais vous voter une couronne de lauriers !....

Après tant d'orages, tout le monde s'est calmé et maintenant nous jouissons d'un peu moins d'excitation.

Les nouvelles de l'étranger sont sans grande importance; veuillez pour aujourd'hui m'en faire grâce. Dans 15 jours je vous en dedommagerai amplement.

M. L. M. C.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Question Religieuse,

DISCOURS DE LORD JOHN RUSSELL.

A cinq heures un quart, lord John Russell se lève au milieu du plus profond silence et demande l'autorisation de présenter le bill qu'il a annoncé contre la prise de certains titres ecclésiastiques portant les noms de villes ou de localités du Royaume-Uni. Le noble lord s'exprime en ces termes :

" Monsieur le président, ce n'est pas sans une grande appréhension que j'aborde l'importante question que j'ai promis de soumettre à l'examen de la Chambre. L'intérêt profond manifesté par toutes les classes de personnes de ce pays, les pétitions nombreuses qui ont été présentées à cette Chambre pour la prier de résister à toute usurpation de la part d'un souverain étranger, les adresses déposées au pied du trône, tout enfin contribue à accroitre l'imminence responsabilité qui pèse sur la tâche que j'ai à remplir en cette circonstance. Les disposions que j'ai cru entrevoir l'autre jour dans une grande partie de cette Chambre, lorsque je déposai ma motion sur son bureau, sont loin d'avoir diminué en moi l'appréhension dont je vous parle. En effet, l'honorable représentant de Sheffield, qui a parlé sur la motion de l'Adresse royale, m'a engagé à ne point revenir sur mes pas dans la solution de cette question (étoutez !), tandis que, d'un autre côté, l'honorable représentant de Birmingham n'a rien moins exigé que la présentation d'un code complet destiné à réglementer dans tous les rapports qui pourraient s'établir entre la Cour de Rome et les sujets de Sa Majesté dans le Royaume-Uni. Pour ce qui est du premier conseil, je réponds que le seul pas rétrograde que je me permettrai est celui de l'homme qui, voyant sa tête menacée d'un coup, recule et lève en même temps le bras pour se défendre. (Applaudissements) Quand au deuxième avis, je soumettrai à la Chambre dans le cours de cette discussion, les observations que je crois y avoir rapport et les motifs pour lesquels le Gouvernement pense ne pas devoir le suivre. Mais, avant d'entrer en matière, je prie la Chambre de se rappeler quelques-unes des circonstances qui se sont produites très-récemment. Dans le courant de l'année dernière, le Siége romain a nommé, d'une manière inaccoutumée, un archevêque en Irlande. (Ecoutez ! écoutez !) Il a été généralement admis, et le point n'a jamais été contredit, que, d'après l'usage, ceux qui étaient désignés par les catholiques romains d'Irlande comme aptes à remplir l'office d'archevêque, avaient envoyé trois noms de candidats, et qu'au lieu de choisir parmi les trois savants ecclésiastiques désignés, on avait précisément nommé archevêque d'Irlande un prêtre habitant Rome depuis un long laps de temps, et par consequent plus familier avec les coutumes et les opinions de Rome qu'avec l'état et les besoins de l'Irlande. Cet ecclésiastique n'a pas tardé à montrer clairement qu'il n'avait pas l'intention de se mettre en rapport avec le gouvernement anglais, comme l'avaient fait l'archevêque Murry et ses prédécesseurs, pour ce qui regardait celles des affaires du peuple irlandais, qui ne pouvaient se traiter qu'en Angleterre. C'est alors que fut convoqué le synode de Thurles. Dans cette réunion, une question d'Adresse au peuple irlandais fut adoptée par une majorité de 13 voix contre 12, et cette voix, qui constituait à elle seule ainsi la majorité, était celle de cette même personne qui, envoyée de Rome, n'avait aucune connaissance du peuple d'Irlande. (Ecoutez ! écoutez !)

" Si les actes de ce Synode n'avaient eu rapport qu'à la discipline intérieure de l'Eglise romaine, s'il avait été prouvé qu'ils ne s'appliquaient qu'à des matières de la dite Eglise catholique romaine, qui demandaient à être modifiées ou amendées, quoiqu'aucun Synode n'eût été convoqué depuis l'époque de la révolution religieuse, je n'eusse pas été surpris de la manière avec laquelle ce Synode a agi. Une grande partie, en effet, de cette adresse était consacrée à deux points : le premier roulait sur le danger du système d'éducation des Facultés royales établies en Irlande par acte de Parlement ; il y était déclaré que les principes qui régissaient ces colléges étaient contraires à la nature inflexible de la religion catholique romaine, et que ces colléges ne peuvent exister sans anéantir la morale et la religion de la jeunesse catholique romaine.

" Le deuxième point de l'Adresse était consacré à l'exposition de l'état de la classe la plus pauvre des paysans irlandais, au traitement qu'ils éprouvaient des propriétaires du sol, et le style en était calculé de façon à exciter le ressentiment populaire contre ceux des possesseurs terriens qui avait fait executer la loi avec rigueur contre leurs fermiers.

" Je n'entreprends pas ici la défense de l'établissement des colléges de la Reine en Irlande ; mais je dois faire remarquer à la

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Premiere partie, 1793.)

(Suite.)

Comme Danton parle bien !.. disait Gracchus plus haut que les autres. Et comme il s'aperçut que Danton le regardait, il cria à tue-tête :

Vive Danton ! vive le colosse de la révolution !.... Ce fut le signal d'une nouvelle série d'ovations et d'acclamations. Les hurlements se mêlèrent aux vociférations et aux trépignements. Jamais peut-être dans ces beaux jours le club des Cordeliers n'avait retenti de si bruyants éclats patriotiques. C'était une lutte de passions qui faisait frissonner les échos du vieux couvent, tandis que les lumières vacillantes et blafardes jetaient d'étranges effets sur ces figures agitées.... Tout-à-coup la foule s'ouvrit pour donner passage à des hommes dont l'arrivée suspendit un instant les cris et les trépignements ; chaque tête s'inclina avec le respect des masses pour leur idole. Ces hommes, c'étaient Robespierre et Saint-Just; tous deux se donnaient fraternellement le bras. Derrière eux marchaient Billaud-Varennes ; Collot d'Herbois, cet ignoble bateleur qui devait quelques mois plus tard ensanglanter Lyon par les plus horribles boucheries ; et Georges, que son amour enthousiaste pour les conquêtes de la liberté faisait le séïde aveugle des deux héros jacobins.

Bravo !.. bravo !... citoyen Danton, dit Robespierre en s'approchant de la tribune ; j'aime à entendre parler comme cela ; il faut que partout et toujours la trahison soit décapitée en face du peuple... Tu l'as dit, Danton, de ta voix puissante, et je me plais à le répéter après toi : malheur ! malheur ! à tous ceux qui voudront, je ne dis pas arrêter, c'est impossible mais seulement ralentir la course du char de la liberté.

Le regard de Danton et celui de Robespierre se croisèrent.... Etrange caprice du hasard qui joue avec les mots avant de jouer avec les têtes. Mais si Robespierre rêvait déjà dans sa tête de perdre Danton, dont la popularité et les triomphes l'inquiétaient, certes Danton se sentait trop puissant et trop fort pour qu'une pensée de doute ou de crainte put entrer en lui ; il fit un signe amical de la main et continua son discours, plus sanguinaire encore ; d'une voix tonnante il dit : Ce n'est pas à Paris seulement que les vrais patriotes foudroient les traîtres et les indécis, c'est sur toute la surface de la France ; car vous le savez, citoyens, la convention par son décret du 5 Septembre a ordonné qu'une armée révolutionnaire parcourrait les départements avec des guillotines à sa suite ! C'est ainsi que les gouvernements deviennent forts et invulnérables.

Bravo !.. c'est cela !... tu dis la vérité, Grand Danton ! s'écria Gracchus.

Les Girondins sont morts parcequ'ils nous ont paru suspects, ajouta Danton avec feu...

Les Girondins avaient mérité la mort !.... s'écria tout-à-coup une voix vibrante, parcequ'ils étaient les héros du 10 Août, et parcequ'ils s'étaient faits régicides par faiblesse et par lâcheté.

Au même moment, comme si cela fut advenu par le souffle seul de cette voix soudaine qui venait intrépidement jeter aux échos des Cordeliers ce terrible anathème, toutes les lumières s'éteignirent et l'autre révolutionnaire tomba dans une subite obscurité.

Alors ce fut un tumulte, un frémissement dans la foule impossible à décrire. La stupéfaction gagna tous les esprits, on l'eut vue gravée sur tous les visages, si une lueur soudaine fut venue éclairer cette scène inattendue.

La même voix reprit, menaçante comme un coup de tonnerre descendu du ciel :

Lâches, qui déshonorez la patrie par vos sanglantes saturnales !.... lâches, qui la flétrissez par vos hideuses paroles !.... lâches, qui la trainez dans la boue par vos infâmes doctrines !.. vous croyez avoir renversé le trône monarchique, vous l'avez régénéré par le sang d'un martyr. Le roi est mort !.. vive le roi !...

Et de tous les coins de la salle retentissent aussitôt comme la vibration d'un écho ces paroles : " Le roi est mort !.. vive le roi !...

Que se passait-il au milieu de cette obscurité ? Que devenaient toutes ces voix haletantes qui un instant avant criaient :

Vive Danton !

Pourquoi le silence succéda-t-il à cet anathème ? Tous les souffles s'étaient-ils éteints dans les poitrines républicaines, ou tous les hommes s'étaient-ils évanouis comme des fantômes !.. Etrange audace, complot inouï ! humiliation profonde !

Eh bien ! Robespierre ? Eh bien ! Saint-Just ! Eh bien ! Danton ? Eh bien ! Billaud-Varennes ! Eh bien ! Camille Desmoulins ! Eh bien ! Collot d'Herbois ! Herault-Sechelles, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Chabot, Hébert, et tant d'autres ?... Vous vous taisez !... On dirait que le froid du cercueil a glacé vos veines et étouffe vos cris.

C'est qu'en même temps une main, semblable à celle d'un spectre, touchait l'épaule de Danton, et une autre voix lui disait :

Tu as organisé les massacres de septembre, tu as créé le tribunal révolutionnaire... Danton, tu mourras sur l'échafaud !

Une autre main touchait l'épaule de Robespierre, et une voix lui disait :

Régicide ! lâche guillotineur ! tu mourras sur l'échafaud.

Une autre main s'abaissait, froide comm esi elle eut été de marbre, sur l'épaule de Camille Desmoulin, et une voix lui disait :

Toi qui portes en ton sein le venin du reptile, lâche par le cœur ! lâche par la plume ! tu mourras sur l'échafaud.

Une autre voix ricanait à l'oreille du beau St. Just :

Beau mignon, tu mourras sur l'échafaud.

Et en même temps, comme obéissant à une impulsion électrique, une main s'abattit sur l'épaule de Herault-Sechelles ; une autre touchait Fabre d'Eglantine ; une autre Lacroix, une autre Chabot ; une autre Hébert ; une autre Collot d'Herbois, et à tous une voix murmurait les mêmes mots terribles prophetiques, tu mourras sur l'échafaud !

Une main aussi toucha l'épaule de Georges, tandis qu'une voix lui disait :

Georges, tu peux t'arrêter encore, toi... car tu n'es pas encore souillé, ton cœur n'est pas encore entièrement flétri par le contact de ces misérables. Tu as déjà un pied dans la fange, y mettras-tu les deux ?

Le jeune montagnard se retourna brusquement :

Je les mettrai, dit-il avec hauteur.... Et il voulut saisir dans ses bras celui qui venait de parler ainsi ; mais ses mains n'embrassèrent que le vide.

Cette scène étrange, terrible, fut l'affaire d'un instant. Toutes les têtes s'étaient courbées involontairement sous cette malédiction sanglante.

Tout-à-coup, la voix qui, la première, avait parlé si haut, se fit entendre de nouveau :

Non !.... France .. dit-elle, tu n'es pas encore perdue ! Au revoir.... au revoir, messieurs les régicides !

Chambre que sur une question de détention et occupation du sol, le Synode, entièrement composé d'ecclésiastiques catholiques romains à l'exclusion de tous laïques, a jugé à propos, dès sa première réunion, de faire une adresse au peuple d'Irlande, lui spécifiant à la fois ses devoirs et sa conduite vis-à-vis de ses propriétaires fonciers. Est-ce là, je le demande à l'honorable M. Roebuck, une simple immixtion dans les affaires spirituelles? (Applaudissements.) La Chambre des Communes et le Ministère peuvent-ils voir d'un œil tranquille un archevêque catholique de récente nomination et un Synode convoqué, s'attachant tout d'abord, contrairement à un acte du Parlement, à proposer une combinaison toute de leur choix pour l'éducation des classes pauvres et moyennes de la société?

" Messieurs, il est un point sur lequel je veux et je dois appeler toute votre attention. Vous vous rappelez qu'il y a quelque temps le Parlement de Sardaigne ordonna qu'à l'avenir les prêtres seraient justifiables des tribunaux civils ordinaires. L'un des ministres qui avaient contribué à l'adoption de cette loi fut privé de la consolation d'être admis, dans ses derniers moments, aux sacrements de l'Eglise. Ne voyez-vous pas là un exemple du pouvoir spirituel et de la censure spirituelle dans le but de contrôler et diriger un ministre de la Couronne et membre du Parlement, dans sa conduite vis-à-vis de la Couronne et du Parlement? (Ecoutez!) Il ne faut pas dire que cet exemple nous soit complètement étranger. Sans doute de telles mesures ne seront pas introduites parmi nous brusquement cette année; mais on sait à quoi s'en tenir sur les intentions de la cour de Rome. Ses doctrines sont inflexibles, ses maximes invariables. (Ecoutez!) Le pouvoir spirituel, si Rome ne l'exerce pas aujourd'hui, elle le tient en main prête à s'en servir à la première occasion. Vous savez aussi ce qui s'est passé en Belgique. Ici, comment Rome a-t-elle procédé? En septembre dernier, une lettre apostolique, scellée du sceau du pêcheur, est arrivée. Cette lettre partage le royaume à des archevêques et évêques catholiques romains. Or, je le déclare hautement, une telle prétention a été formulée tout-à-fait sans le consentement, et, je puis le dire, à l'insu du gouvernement anglais. (Applaudissements).

" Un ami intime, appartenant à la religion catholique, m'avait donné à entendre, il est vrai, que l'on songeait à ce projet, mais je lui avais déclaré positivement que jamais je ne consentirais à son exécution; et je ne pouvais pas, je ne devais pas et je ne voulais pas croire qu'il pût venir à la pensée d'un gouvernement ami de partager le pays sans communiquer au moins d'avance ce projet à notre gouvernement. Je ne pouvais pas croire que ce gouvernement insulterait la Reine. (Les applaudissements se prolongent pendant quelques minutes.) Le comte de Minto a publiquement démenti ce que l'on avait dit de sa prétendue connaissance des projets du gouvernement romain à l'égard de l'Angleterre. Je sais bien qu'il a été dit que le comte de Minto se trouvant avec le Pape, celui-ci lui aurait montré des papiers déposés sur la table en lui disant: " *Tenez, voilà un projet qui vous regarde.*" Sa Seigneurie a pu jeter les yeux sur ces papiers, mais sans se rappeler la circonstance ni le sens particulier attaché à ces expressions. Je n'en suis pas surpris, et il est bien certain que Sa Seigneurie n'a prononcé alors aucune parole qui impliquât son approbation des violentes mesures appliquées à l'Angleterre. Du reste, aucun autre éclaircissement que ces mots assez vagues: " *Voilà quelque chose qui vous concerne.*"

" Si nous examinons la conduite tenue par tous les corps ecclésiastiques dans les divers Etats de l'Europe, que voyons-nous? Toujours les pouvoirs ecclésiastiques ont pesé sur les divers pouvoirs temporels dans tous les Etats. (Applaudissements.) J'ai eu souvent moi-même à réprimer le corps ecclésiastique de l'Eglise anglicane, lorsqu'il a, soit partiellement, soit en masse, tenté de s'attaquer aux libertés spirituelles ou temporelles des autres sujets ecclésiastiques du royaume. (Ecoutez!) Si d'autres églises agissaient ainsi parfois, que dire de l'Eglise de Rome, dont les membres sont plus que tous les autres dévoués au service de leurs supérieurs ecclesiastiques, et dont le chef prétend à l'infaillibilité de Jésus-Christ! (Ecoutez! écoutez!) Aussi, dans certains pays, et notamment en France, qu'a-t-on fait? Toutes les cours de justice ont proclamé qu'aucun ordre du Pape ne peut-être reçu en France sans l'agrément du souverain. Et cela s'applique à tout ce qui peut être ordonné par la Cour de Rome. Afin de mieux préserver encore l'indépendance temporelle du roi de France, il avait été établi que si un individu introduisait un acte entraînant excommunication ou censure contre toute personne au service du roi de France, tous ses biens devaient être confisqués au profit de la Couronne. Ce pouvoir extraordinaire avait été rendu nécessaire par les prétentions de la Cour de Rome. Un souverain sans cette protection, eût été souvent en proie aux plus grands périls. Tel était le pouvoir au temps de Philippe-le-Bel, et toujours, sous la monarchie, ce pouvoir fut une arme remise aux mains des rois de France, pour se défendre contre les agressions papales. En Autriche, pays très-catholique, des restrictions rigoureuses ont été faites à l'introduction des bulles papales. Le consentement préalable des autorités civiles est partout exigé. Dans les pays protestants, elles sont encore plus fortes. Sans doute, le Pape, dans son acte récent d'usurpation territoriale, n'a fait que prendre une autorité de nom plutôt que de fait. Mais c'est déjà trop que d'assumer cette autorité. (Ecoutez!) Nos ancêtres catholiques se montrèrent eux-mêmes très-jaloux de s'opposer aux empiètements de la puissance papale, et sous Guillaume-le-Conquérant, introduire une bulle d'excommunication eût été réputé acte de haute trahison.

" Les personnes qui ne voulaient pas souffrir en Angleterre la domination d'aucun pouvoir usurpé appartenaient toutes à la foi catholique romaine. Il en était ainsi du temps d'Edouard III, et cette inspiration ne s'arrêtait pas aux choses spirituelles, comme a dit M. Bowyez, parce que la cour de Rome avait cherché à s'immiscer dans les relations ordinaires d'homme à homme. Lors de la récente agression, les conseillers judiciaires de la Couronne ont été consultés, et leur opinion a été que, d'après la loi, on pouvait prendre ces titres sans commettre d'illégalité, mais que la loi qui prohibait l'introduction des bulles du Pape n'avait pas, depuis longtemps, été mise en vigueur.

" Dans cette situation, je ne crois pas qu'il soit bon d'ouvrir une poursuite, outre que j'éprouverais une répugnance réelle à poursuivre tout-à-coup qui que ce soit pour des actes autorisés pendant longues années. Quand à l'utilité d'établir une législation nouvelle, aucun doute ne saurait s'élever à cet égard. Vous pourrez déclarer l'abolition de l'ancienne loi, ou qu'aucune bulle n'aura de cours qu'après avoir été soumise à l'examen du pouvoir civil. D'après les statuts de Richard II, l'introduction des bulles de Rome est une grave injure, et l'acte XIII d'Elisabeth contient une disposition contre cette introduction. Les pénalités imposées par le Statut ont été rapportées, mais l'introduction de ces bulles n'a point encore été rendue légale."

(La fin au prochain numéro.)

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 7 MARS 1851.

Première Page:—Correspondance Lyonnaise.—Parlement Britannique: Question religieuse: Discours de Lord John Russell.

Feuilleton:—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

L'importance du discours de Lord John Russell, sur la question religieuse qui agite maintenant tout l'Empire, nous a engagé à le donner en entier aux lecteurs ou du moins à n'en omettre aucune partie substantielle.—On ne peut pas encore juger avec précision la mesure que le noble Lord se propose d'introduire contre les Catholiques du Royaume-Uni, vu que les termes n'en sont pas encore connus.—Mais il résulte de la lecture du discours que nous reproduisons aujourd'hui, que le Bill projeté interdira aux Archevêques et Evêques d'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse, de prendre les titres des sièges épiscopaux occupés par les prélats anglicans et tous les autres titres locaux et territoriaux, dans l'étendue des trois royaumes:—Que les legs et donations faits aux prélats prenant les titres prohibés seront nuls et sans effet:—Que tout acte, quelle qu'en soit la nature, fait par eux portant ces titres, sera nul et sans force.

Or les considérants sur lesquels le noble Lord prétend baser la législation qu'il propose, ont-ils une importance et une puissance de logique capables de légitimer aux yeux de tout homme sensé et mu par une hauteur et une sincérité de vues convenables à la circonstance? Les lecteurs en jugeront; mais pour nous, loin d'y trouver rien de semblable, nous trouvons avec un journal, dont nous donnons ici les idées, que ces considérants n'ont pas même de rapport avec la question.

Lord Russell insinue constamment, il veut même absolument faire voir que dans la création des sièges épiscopaux et la nomination des Evêques par le Pape, il y a eu une pensée de *conquête, d'ambition et de vengeance.* Mais on attend en vain de sa part la preuve d'une pareille charge.

La nomination de Mgr. Cullen, à l'Archevêché d'Armagh, dont le Premier fait tant de bruit, n'a pas eu la moindre liaison avec *l'ambition* ou la *vengeance.* Elle a été exclusivement relative à la grande et importante question de l'Education mixte en Irlande, question vitale pour l'avenir du Catholicisme dans ce pays, question dans laquelle nul homme connaissant la Constitution de l'Eglise, ne saurait sensément nier que le Pape ait eu le pouvoir d'intervenir, puisqu'il s'y agit d'une décision en rapport avec la foi et les mœurs de la jeunesse catholique.—Le Pape, en effet, n'est-il pas le premier Pasteur du troupeau, le pasteur des Pasteurs eux-mêmes. N'est-il pas le premier gardien de la pureté de la doctrine, obligé par sa charge de discerner et d'écarter les dangers qui menacent de l'altérer?

Les arguments dans lesquels se retranche Lord Russell pour soutenir sa mesure de persécution, sont tous empruntés à l'histoire plus ou moins véridique des précautions prises par les puissances catholiques contre les envahissements du Pape. Il remonte jusqu'aux démêlés de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII;—il passe en revue les différentes époques de l'histoire de France qui constatent des conflits entre les deux Autorités, et supposant toujours que le Saint-Siége a été constamment l'agresseur, il tire ses conclusions. Le *Manuel de droit ecclésiastre* (grande autorité!!) par M. Dupin est la mine où il a dû puiser beaucoup de ses raisonnements.- Pour prouver l'esprit audacieux et envahissant du Saint-Siége, il invoque encore les mesures prises par le Josèphisme en Autriche! C'est-à-dire qu'il rappelle le souvenir des persécutions et de la tyrannique législation dont quelques Princes Catholiques ont usé plus ou moins longtemps contre l'Eglise, et que ces odieux procédés se changent dans sa bouche en de prétendu-solides arguments. Il parle des Concordats qui accordent des privilèges aux Etats Catholiques; mais il oublie qu'il n'y a pas de Concordat entre l'Angleterre et le Saint-Siége. Il mentionne des contrats analogues avec certains Souverains Protestants. Mais qu'est-ce que ces cantrats font à l'Angleterre, qui refuse d'avoir aucune relation diplomatique avec Rome?

N'est-il pas risible d'entendre lord Russell s'appuyer sur un ordre de choses qui existait avec la naissance du Protestantisme en Angleterre, et de le voir remonter même jusqu'à Richard II et Guillaume-le-Conquérant? Les institutions qui avaient alors leur raison d'être, sont-elles donc nécessairement adaptées au siècle où nous vivons, et y a-t-il de la bonne foi à incriminer les intentions de Pie IX par les rapports des Papes du moyen-âge avec les princes catholiques? Sans doute que du temps de Guillaume-le-Conquérant les choses se passaient bien autrement qu'elles ne font aujourd'hui. Mais comme depuis cette vieille époque, les Souverains Anglais se sont bien affranchis du joug du Pape, il est juste qu'en revanche le Pape s'affranchisse du joug des Souverains Anglais dans l'exercice de son pouvoir purement spirituel, comme l'est celui du rétablissement de la hiérarchie.

Lord Russell ne se contente pas d'aller glaner par toute l'Europe des faits tout-à-fait étrangers à la question; il les tronque et les présente sous un faux aspect. C'est ainsi qu'il a dénaturé en les racontant les circonstances qui ont précédé et suivi la mort de Santa-Rosa, ministre du roi de Sardaigne. Il blâme exclusivement l'autorité spirituelle et cache avec duplicité la violation flagrante d'un Concordat par le ministère dont Santa-Rosa faisait partie.—C'est encore avec tout autant de loyauté qu'il fait une excursion jusqu'en Belgique et qu'il fait un crime au Pape du Conseil qu'il a donné aux Catholiques de ce pays de ne pas marcher sur les traces des Universitaires Français, par rapport à l'éducation de la jeunesse.

Comme on voit, le discours de Lord Russell est un résumé complet de tous les griefs reprochés au gouvernement pontifial par les révolutionnaires politiques et religieux de l'Europe. On dirait que la *National* ou la *République*, de Paris, ou encore le *Risorgimento* de Turin ont envoyé au noble Lord son programme tout fait. Mais toutes ces diatribes et ces divagations ne sont pas des raisons et la mesure que propose Sa Seigneurie ne repose en définitive sur d'autre base que sur la force brutale.

Les Exercices annuels de la Neuvaine de St. François Xavier, commencés le 4 de Mars à l'Eglise Paroissiale de cette ville, se continuent avec beaucoup de zèle et d'édification. Deux fois le jour, une nombreuse assistance remplit cette vaste enceinte, pour y prendre part aux prières et y entendre les Instructions. Depuis plusieur années, ce sont les RR. PP. Jésuites qui donnent les exercices, et toujours avec les mêmes fruits et les mêmes avantages pour leur nombreux et pieux auditoire. Cette année, c'est le R. P. Vignon, curé de Laprairie, qui remplit la douce mission de faire honorer un Saint si cher à notre pays, et un membre de la vénérable Compagnie à laquelle il appartient.

CONVERSION.—Nous apprenons, dit le *Freeman's Journal* de New-York du 1er du courant, que M. Gibson, Recteur de la jolie chapelle épiscopalienne près de West-Point, a annoncé dimanche dernier à sa congrégation que sa conscience ne lui permettait pas de demeurer plus longtemps protestant, et qu'il était sur le point de faire une profession formelle de la foi catholique.

ARCHIDIOCÈSE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.—La remise du Pallium à Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Blanc a eu lieu le 16 fevrier, à l'église de St. Patrice. Mgr. Portier, aussi vénérable par l'âge que par le caractère, présidait, et donna le Pallium. Mgr. Chanche fit le sermon.

—Le Rév. Père Soler, S. J., est mort à la Nouvelle-Orléans, le 14 février, des fièvres typhoïdes, qu'il avait contractées en visitant l'Hôpital. (*Freeman's Journal.*)

ANGLETERRE.—Les discussions du Parlement, hier soir, ont causé une grande irritation dans la cité: tout le monde était indigné de la mesure proposée par lord John Russell pour combattre les maux résultans de l'agression papale. Si Sa Seigneurie n'a pas su proposer une mesnre efficace, il a du moins admirablement excité le mécontement dans tous les partis, et il peut compter qu'une manifestation claire et résolue de l'opinion publique le forcera à adopter des mesures convenables de répression ou à quitter le pouvoir. Comme on pouvait s'y attendre, la position critique du ministère a rendu le marché des fonds publics très lourd ce matin.

EUROPE.

Nouvelles importantes.

(Dépêche transmise par la Ligne Télégraphique de Buffalo et Montréal.)

ARRIVÉE DU *PACIFIQUE.*

New-York, 6 mars, 6½ heures du soir.

Le *Pacifique* a accosté le débarcadère un peu avant six heures, ce soir; les dates qu'il apporte sont de Liverpool jusqu'au 22 février.

ANGLETERRE.

Les nouvelles politiques ont de l'intérêt. Le lundi, le Chancelier de l'Echiquier a soumis son budjet à la Chambre des Communes; il appert par ce document que l'excédant du revenu sur la dépense, pour l'année écoulée, est de deux millions cinq cents mille louis, dont il a proposé d'employer la moitié à l'acquit de la dette Nationale.

Jeudi, le Cabinet a subi une défaite des plus signalées, dont il n'a pu se relever.

Les autorités de Southampton ont été informées qu'un certain nombre de proscrits étrangers arriveraient bientôt à ce port.

Les Catholiques d'Irlande et d'Angleterre ont commencé une agitation formidable contre les mesures qui ont trait à leur religion. Des réunions ont été convoquées à Manchester, Dublin, etc.

Le *Times* de Londres du 21, dit:—" Lord John Russell a offert sa démission, et ne demeure que provisoirement en office en attendant qu'un autre ministère soit organisé. La grande perte de confiance ou de sympathie Parlementaire qu'éprouve depuis quelque temps sa Seigneurie ainsi que ses collègues, ont sans doute préparé beaucoup de nos lecteurs à ce dénouement.

La température est variable, et le négoce, bon.

FRANCE.

(Nous avions à ajouter à notre article sur la dotation présidentielle, que les partisans ou amis de Louis-Napoléon ont, sans sa participation, pris l'initiative d'une souscription nationale pour lui tenir lieu de la dotation refusée par le corps représentatif de la nation, et que le Président a refusé toute souscription, quelque spontané et national qu'en fût le caractère.

La *Gazette de Cologne* publie ce qui suit, d'après une correspondance de Berlin en date du 5 février:

" La France a protesté contre l'entrée de l'autriche dans la confédération germanique avec tous ses Etats.

" Une note conçue en ce sens est arrivée hier et a été en même temps communiquée au cabinet de Vienne.

" Des personnes bien informées pensent que cette protestation n'arrêtera pas la marche des négociations suivies à Dresde.")

Le gouvernement Français a expédié des renforts considérables à l'armée d'Italie. Le deuxième conseil de guerre, siégeant à Lyon, a condamné nombre d'individus comme membres de sociétés secrètes. Le *Moniteur* annonce la promotion du Gén. Herbellion au commandement de la première brigade de l'armée à Paris. Hambourg est remplie de soldats autrichiens. Le Gén. Levaillant doit commander à Toulon, à la place du Gén. Herbellion, et le Gén. Melleville à Lyon comme succédant au Gén. Levaillant.

HAUT-CANADA.

Manifestation Publique a Toronto contre l'Esclavage.

Mercredi soir (26 février), eut lieu à l'Hôtel de Ville de la capitale une réunion que le *Globe* assure avoir été la plus nombreuse et la plus enthousiaste dont il ait jamais été le témoin à Toronto. Le Maire de la ville en fut le président. Peu de moments après l'ouverture des portes, la salle ainsi que les loges se remplirent d'une foule compacte, et ne suffirent pas à contenir les flots d'assistants qui se pressaient sans pouvoir obtenir une entrée. Cette convocation des citoyens de Toronto avait pour objet de les mettre en mesure de formuler leur protêt contre les iniquités inénarrables et nombreuses qu'entraîne à sa suite l'Esclavage; elle s'inspirait donc à la fois à la source d'un vif intérêt

---

Puis ce fut tout. Il ne resta plus qu'un silence morne au milieu duquel frissonnaient les haletations des poitrines oppressées.

Quelques minutes se passèrent encore; mais des torches allumées vinrent rendre la lumière à ces voûtes ténébreuses.

Alors, tous ces fiers républicains se regardèrent entre-eux. Ils étaient tous pâles.

Gracchus, en homme prudent et jaloux de sa sûreté personnelle, s'empressa de sortir des Cordeliers, dès que la chose fut possible. Sa petite taille, du reste, le servait merveilleusement en cette occasion.

L'air manquait aux Cordeliers, surtout l'air républicain... Et chacun revenu de ce premier mouvement de stupeur, se demandait comment une nichée de royalistes avait pu se glisser ainsi dans la fournaise révolutionnaire.

Que dis-tu de tout cela, Maximilien! fit St. Just dont les lèvres frémissaient encore sous l'impression d'une émotion trop visible.

Je dis que ces hommes sont bien impudents et bien audacieux, répondit Robespierre en serrant les poings; les insensés! ils ne savent pas combien de sang ils vont faire répandre!.. Et comme Danton approchait il ajouta:

La police de ton club est bien mal faite, citoyen Danton.

Camille Desmoulins vint à Robespierre; ses joues étaient blanches:

Sais-tu qu'il y en a un, lui dit-il, qui m'a frappé sur l'épaule et m'a annoncé que je mourrais sur l'échafaud?

Moi aussi!.. moi aussi!.. dirent comme un écho toutes les voix.

En tout cas ce qui me console, reprit Camille Desmoulins, c'est que nous irons à l'échafaud en bonne compagnie.

Si les uns n'y vont pas avant les autres, répondit Robespierre en contractant ses deux sourcils par un mouvement nerveux qui lui était habituel.

Toutes les plantes d'un jardin ne se fanent pas le même jour, continua Camille, qui affectionnait le goût des images dans son langage comme dans ses écrits.

Dans le même moment Georges rentra: Je viens, dit-il, de placer des sentinelles à toutes les portes, avec ordre d'arrêter toutes les figures suspectes et inconnues:

Et toi, citoyen Georges!... ces audacieux magiciens t'ont-ils prédit aussi que tu mourrais sur l'échafaud?

On ne m'a pas fait cet honneur, mais j'espère qu'en vous serrant un peu, vous pourrez me faire une petite place au milieu de vous.

Viens-tu, Maximilien, dit tout bas St. Just à Robespierre?

J'ai assez de Cordeliers aujourd'hui.

Celui-ci prit le bras de St. Just et sortit.

Peu à peu l'antre révolutionnaire devint silencieux, et comme cela arrive toujours, les sentinelles ne trouvèrent que deux figures suspectes. C'étaient celles des deux plus farouches sans-culottes de l'endroit.

Gracchus notre connaissance du club des Cordeliers tournait la rue de l'ancienne Comédie, quand un homme profitant d'un passage obscur, l'aborda tout-à-coup. Sa figure était soigneusement cachée par son manteau.

Peut-on te dire deux mots, citoyen Gracchus? lui dit l'inconnu.

Hein?.. Qu'est-ce?.. dit Gracchus en reculant de deux pas.

Tu es bien le citoyen Gracchus, autrement dit Dupuis?

Dupuis était mon nom de.... famille... autrefois. Gracchus est mon nom républicain.

Dupuis, dit la voix de l'inconnu, dont le timbre avait perdu la sécheresse impérative des deux premières phrases, tu es un honnête homme.

Je suis président du club de la fraternité.

Dupuis, reprit la voix, cette rue est déserte, nul ne peut nous entendre, et l'homme qui te parle n'est pas un citoyen, c'est un proscrit.

Alors il a tort de s'adresser à moi, reprit Gracchus en haussant la voie; car je serais bien capable de..... le.... faire arrêter.

Même si cet homme était.... un ancien..... ami d'enfance?

Un an....cien....

S'il te tendait la main?....

Je n'ai..... pas.... d'ancien.... ami....

S'il te disait bien bas je suis le marquis de Savernay?

Le marquis.... de.... grand Dieu! quel nom avez-vous ..... as-tu prononcé... là?

Celui d'un vieux camarade.

La figure de Gracchus était tout émue. Que voulait dire cette émotion: souvenir ou terreur.

Savernay! ... murmura-t-il bien bas, et en regardant de tous côtés, comme s'il eut eu peur que les murs des maisons se changeassent en fantômes patriotiques; il est en Provence, et Dieu veuille qu'il ne lui soit pas arrivé malheur!

Et s'il était à Paris?..

Le malheureux, ce serait sa mort!.. Oh!... qu'il parte!.. qu'il parte!...

Il s'arrête comme effrayé de ses propres paroles: Mais qui'es-tu? lui dit-il bien bas.

Que t'importe!

Comment! que m'importe? Qui t'envoie?

Lui-même.

Lui-même!.. Savernay!.. Il se rappelle donc son vieux Du..... Grac..... Dupuis.... Ma foi! si tu es un espion du comité révolutionnaire ou autre, tant pis pour toi d'abord, pour moi ensuite.... Mais où est-il? Il se cache... il se cache bien, n'est-ce pas? Oh! il fait bien.. Ecoutez... voyons, vous êtes bien sûr au moins qu'on ne vous a pas suivi, que nous sommes tout-à-fait seuls? Dites-lui que c'est de la plus grande imprudence d'être venu; qu'il y a jour et nuit, en tous lieux, des limiers qui ont fait des études spéciales sur les figures des nobles et qui les flairent comme un chien de chasse flaire une pièce de gibier... Savernay! il ne t'a pas dit combien nous nous aimions!... Vas... allez.... qui que vous soyez, et dites-lui que Gracchus, non Dupuis, n'est pas riche; mais que tout ce qu'il a, il est prêt à le lui donner pour qu'il quitte au plus vite Paris.... la France.

(A continuer.)

Un fait d'une grande excentricité s'est passé dernièrement en Angleterre.

Le 5 octobre 1849, lord Bridg..., appartenant à l'une des familles les plus riches du pays, prit une voiture de place et se fit conduire à trois milles de Londres, à un petit endroit situé sur la Tamise où se trouve l'embarcadère d'un grand nombre de bateaux à vapeur. Arrivé au lieu de sa destination, il descend de voiture et dit au cocher de l'attendre, qu'il reviendra; puis se rend à bord d'un bateau à vapeur partant pour Cowes, île de Whight, où il possède une magnifique propriété et où il passe l'hiver. Il avait envoyé, la veille, ses bagages au bateau, et comme il pensait ne devoir partir que le lendemain, il venait savoir l'heure exacte du départ; mais le domestique qu'il avait envoyé retenir les places s'était trompé: le bateau partait à l'instant même. Lord Bridg.... n'eut pas le temps de descendre à terre, de payer et de renvoyer sa voiture.

Le cocher, fidèle aux injonctions reçues, loua la place sur laquelle se trouvait sa voiture, y construisit un abri en planches pour ses chevaux et pour lui, et y passa plusieurs mois sans quitter. En octobre 1850, Lord Bridg... revint à Londres sans plus songer à cette affaire, lorsqu'il reçut assignation du cocher en paiement de 700 livres sterl. pour location de sa voiture pendant une année.

En vain son avocat fit-il valoir sa bonne foi: lord Bridg... a été condamné à payer la somme, attendu qu'en disant au cocher de l'attendre, qu'il allait revenir, il avait consenti une location indéfinie de sa voiture.

et d'un motif d'attraction puissante. D'excellents discours furent prononcés et produisirent aisément leur effet. Les résolutions ci-après reproduites du texte anglais furent unanimement agréées :

Par le Rév. M. McClure, secondé par le Rév. M. Esson :

1°.—Que l'esclavage, c'est-à-dire, la mise en servitude arbitraire et au moyen de la contrainte, et la rétention indéfinie dans cet état, de créatures raisonnables, est un outrage fait aux lois de l'humanité ainsi qu'aux prescriptions de la Bible ; et que l'existence prolongée d'une telle pratique sur ce continent, motive un juste grief et sollicite tous nos efforts pour l'abolir par l'adoption de moyens légaux et praticables.

Par le Rév. Dr. Willis, secondé par M. Peter Brown :

2°.—Que, nourrissant des sentiments d'amitié et de fraternité envers les habitants des Etats voisins, (à la plupart desquels nous unit la communauté d'origine et de langage,) et désavouant tout désir d'intervention officieuse dans leurs affaires d'intérieur, nous croyons n'user que du privilége de l'humanité qui nous est commune en affirmant que l'Esclavage qu'autorisent leurs lois ne doit pas être confondu avec une oppression ordinaire, même dure, soit gouvernementale, domestique, civile, militaire ou navale ; il est une servitude forcée et perpétuelle au préjudice du pauvre délaissé, non accusé, non jugé, non condamné, qui lui est imposée par un pouvoir contre lequel il ne peut rien, que sanctionnent des lois délibérées sans aucune participation de sa part. Ces lois sont sérieusement aggravées par la Loi sur les Esclaves Fugitifs, sont manifestement contraires aux plus chers intérêts de l'homme, tel que doué par le sublime Créateur du privilége " de la vie, de la liberté et de la recherche du bonheur,"—priviléges et droits inaliénables dans tous les temps, excepté quand on les perd par le crime, articulé et dont il y a preuve.

Par le Rév. M. Lillie, secondé par le Rév. M. Roaf :

3°.—Que cette assemblée en appelle de cœur au zèle religieux de la portion noble et toujours croissante des chrétiens et des patriotes des Etats-Unis—les amis, sous ce rapport, les plus vrais de leur pays,—qui, publiquement et sans partialité ni crainte, plaident la cause de leurs co-sujets esclaves, par tous les moyens constitutionnels et chrétiens, poursuivant cette tâche avec sincérité de but, sans y mêler aucun projet inconvenant.

Par M. Plummer, secondé par le Rév. M. Geikie :

4°.—Qu'une Société soit dès à présent formée sous le nom de " Société du Canada contre l'Esclavage," laquelle aura pour but d'aider à l'abolition de l'Esclavage par tout le globe, par des moyens exclusivement légaux et pacifiques, moraux et religieux, tels que la diffusion de données et de raisonnements utiles, pamphlets, journaux, lectures et correspondances, et par des manifestations sympathiques en faveur des victimes de l'Esclavage qui, sans patrie et sans asile, viennent se réfugier sur notre sol.

Motion du Capitaine Stuart, secondé par M. J. J. Short :

5°.—Qu'un comité, nommé de suite, soit organisé et composé d'officiers convenables, qui conduiront les procédés de la société, auront le pouvoir de passer des règlements, et se réuniront à un jour prochain pour cet objet,—trois d'entre eux pouvant former un *quorum*.

Agréé, sur motion de M. Christie :

6°.—Que les officiers actifs soient :

Rév. M. Willis, D. D., *Président*,
Rév. William McClure, *Secrétaire*,
Capt. Charles Stuart, *Secrét.-Corresp.*,
Andrew Hamilton, *Trésorier*.

COMITÉ

Samuel Alcorn,	Rév. A. Lillie,
W. R. Abbott,	O. Mowatt,
P. Brown,	Rev. John Roaf,
Rev. Dr. Burns,	John McMurrich,
Dr. Connor,	A. T. McCord,
George Brown,	Angus Morrison,
John Doel, Jr.,	John McNabb,
Rev. H. Esson,	G. P. Ridout,
James Foster,	J. Laidlaw,
Patrick Freeland,	Mr. Pea,
Rev. A. Geikie,	Rev. J. Pyper,
Thomas Henning,	T. J. Tyner,
James Lesslie,	J. Woodhouse,
John Shaw,	T. J. Short.

La fête annuelle de l'Institut des Artisans eut lieu la semaine dernière à Hamilton. S. E. le Gouverneur-Général, invité à y prendre part, l'honora de sa présence. Beaucoup de magnificence et d'éclat furent déployés à cette réunion.

Parmi les specimens les plus remarquables offerts aux regards, étaient deux mécanismes à vapeur en miniature, provenant de M. Addison, (Hamilton) ; aussi un char roulant circulairement sur un chemin à lisses, et dont les spectateurs s'amusèrent beaucoup. Un petit engin à vapeur fonctionna également durant toute la soirée en parcourant un chemin à lisses ; cette dernière production était due à l'industrie d'un tout jeune homme de Toronto, du nom de Park, et révélait un grand génie industriel.

Le Pont de Remington fut admiré de tous, et bon nombre de sceptiques qui n'avaient pu croire que deux pièces de pin, longues de 25 pieds et larges d'un pouce, pussent supporter leur poids, ont eu occasion de l'essayer sur ce Pont de Péage en imitation. La petite presse-machine à imprimer, de Nicho son et co.; fut mise en mouvement et donna dans le cours de la soirée des copies d'une allocution prononcée par M. Robertson au moment où ces essais devaient avoir lieu. On exhiba une production naturelle des plus curieuses : c'était une table formée des racines d'un arbre entrelacées d'une manière extraordinaire. Cet objet est la propriété de M. Snooks de la *Pointe de Burlington*, et il l'avait lui-même extraite du fond du lac. Il y avait en outre un grand nombre d'autres curiosités dont l'énumération serait longue. Les plafonds de la salle étaient ornées de pavillons, de bannières et d'emblêmes répartis avec art. Le Gouverneur Général entouré de sa suite ainsi que du Shérif, du Maire, et du Président de l'Institut, W. L. Distin, écr. fit son entrée dans la salle vers les huit heures. De la musique vocale et instrumentale, des récits, des discours, des rafraichissements et la danse se partagèrent les autres moments de la soirée.

Suit une traduction du discours prononcé en cette occasion par Sir Allan McNab :

Milord, Mesdames et Messieurs,—Bien que je susse parfaitement qu'en venant ici ce soir on s'attendrait quelques paroles de ma part, j'avais bien présumé que Sa Seigneurie serait la première à le faire ; mais, en ce moment, j'ai le plaisir de vous informer que l'occasion va vous être offerte d'entendre d'elle un des plus habiles discours que vous ayez jamais eu le plaisir d'écouter. Je suis heureux d'avoir encore une fois l'occasion de me retrouver au milieu des Artisans de la Ville de Hamilton, car une classe plus noble, plus industrieuse et plus respectable d'Artisans n'existe pas sur le continent d'Amérique. Lorsque je vins ici pour la première fois, il n'y en avait dans l'endroit que quatre ou cinq. Nous avions un seul Forgeron, qui était aussi médecin vétérinaire, et le factotum de l'endroit quand il y avait quelque chose à faire exécuter. Vous le connaissez tous—il se nommait David Farley (applaudissements). Nous avions un charpentier, s'appelant Bachelor. Mais voyez quel nombre d'artisans cette cité possède maintenant. Je les considère comme la portion principale de la communauté, car ils pourraient plus aisément se passer du riche, que le riche ne pourrait se passer d'eux.

Si nous nous arrêtons aux professions libérales, par quelles personnes les voyons-nous exercer si ce ne sont des fils d'artisans ? Si nous regardons au Conseil Législatif, notre Chambre des Lords, nous voyons là des hommes qui furent autrefois des Artisans, mais qui, par leur industrie et leur intelligence, se sont élevés par eux-mêmes et ont été envoyés d'année en année au Parlement, et, finalement, ont été choisis par Sa Majesté pour remplir ce haut et important office. C'est là un des grands bienfaits de la Constitution que nous conserverons longtemps, je l'espère. Nous vivons dans un pays qui, je le crois, ne peut être comparé à aucun autre de ce continent. Où, par exemple, verrez-vous une ville qui ait grandi aussi rapidement que notre bonne cité, si on en excepte Buffalo ? Lorsqu'il n'y avait encore que 150.000 habitants en cet Province, on projeta le canal Welland, et la même année, le Canal de l'Erié fut entrepris. On dit quelquefois que nous ne progressons pas aussi vite que les Etats-Unis : ceux qui le disent le font sans réfléchir jamais un seul moment que les Etats sont d'environ 100 ans plus anciens que nous ne le sommes. En 1816, un seul vapeur naviguait sur l'Ontario ; mais comptez ce que nous en possédons maintenant et quelle magnifique vue ils ont à contempler. Quand Hamilton aura accompli ce qu'elle a été la première à projeter, le grand Chemin de fer de l'Ouest, elle sera alors le Buffalo de la contrée, et aura acquis un honneur immortel, qu'elle saura transmettre à la postérité. A la vérité, nous avons parfois nos petites clameurs, nos disputes, nos mésintelligences ; mais nous les mettons bientôt de côte, et nous nous serrons la main et sommes aussi bons amis que jamais...

Après les discours de W. L. Distin et William, écuïers, S. E. le Gouverneur-Général prit la parole en ces termes :

Mesdames et Messieurs,—Un moment avant que Sir Allan McNab se soit levé, il m'a demandé s'il aurait la liberté de dire que j'aurais à vous adresser la parole ce soir ; je lui ai répondu que j'avais en lui toute confiance et qu'il lui était libre de dire tout ce qu'il lui plairait, mais je ne pouvais alors supposer qu'il ferait une aussi peu excusable assertion que celle d'annoncer que je vous adresserais un des plus savants et des plus habiles discours que vous ayez jamais entendus ; si je n'avais d'autre but que de vous prouver l'inexactitude d'un pareil avancé et de le contredire franchement, il me suffirait de vous adresser la parole en ce moment. Mais il a fait une autre remarque que je ne puis passer sous silence ; elle est la preuve d'un sentiment noble, elle rappelle que " quoiqu'ils aient eu parfois leurs petites clameurs, leurs disputes et leurs mésintelligences, ils les ont cependant mis de côté, se sont alors serré la main et sont devenus d'aussi bons amis que jamais."

J'honore de tels sentiments et les encouragerai toujours, (ici Son Excellence se détourne et présente la main à Sir A. McNab, au milieu d'applaudissements frénétiques). Je suis content de me trouver au milieu de vous ce soir, malgré qu'il m'ait fallu accomplir le plus rude trajet—ce que notre facétieux ami M. Williamson appellerait la plus douce des promenades—que j'aie fait de ma vie ; mais je suis amplement dédommagé de ma journée par ma présence à la réunion que je vois ici, et je vous assure que s'il m'est jamais arrivé de me relâcher dans mes efforts pour créer des chemins de fer, j'en serai désormais l'un des plus chauds avocats. J'ai écouté avec beaucoup d'attention et de plaisir les discours prononcés ce soir ; j'ai aussi vu avec intérêt les différents articles dont cette salle est garnie..... Bien que la journée qui vient de finir m'ait été jusqu'à un certain point désagréable, je doute néanmoins qu'il m'eut été possible de rien faire de mieux que de rendre visite à cette cité de plus en plus florissante, dont l'accroissement, l'industrie et l'intelligence ne sont surpassés par aucune autre dans la Province. Lorsque j'y vins pour la première fois, c'était pour un grand objet qui intéressait la Province, et pour y rencontrer des personnes de tous les points de son étendue ; j'y reviens aujourd'hui pour la seconde fois afin d'assister à la Fête des Artisans, et ouvrir avec eux une causerie amicale. Le projet noble et grand conçu par l'époux de sa Très Gracieuse Majesté la Reine, en instituant une Convention industrielle, est maintenant l'objet qui domine tous les autres dans toutes les parties du globe. Il a déjà eu l'effet de réduire au silence les chicanes des partis, d'appaiser les animosités nationales, et même d'étouffer le son de la trompette de guerre. L'appel fait par le premier des Souverains de notre époque a eu de l'écho dans tous les pays et fait sensation partout, et tous les peuples envoient à la Capitale du Monde les fruits de leur labeurs qui doivent figurer dans le Palais de Cristal, qui semble avoir été élevé par des doigts de fées. Mais ce qui doit ressortir de cette grande Exhibition n'est pas tant sa grandeur, sa magnificence, sa splendeur et son immensité, qu'une particularité évidente pour tout le monde : le vœu cordial de l'auteur du projet d'en faire résulter le progrès et les jouissances pour les classes laborieuses de la communauté.

Toutes les personnes capables de réflexion, toutes les classes de penseurs doivent reconnaître que c'est là un des projets les plus nobles et les plus chevaleresques, parce qu'il est l'expression d'une foi honnête et sincère dans la dignité du travail. S'il se produit de tels faits dans le vieux-monde, ce n'est pas le moment pour les Instituts d'Artizans de chanceler ou de demeurer stationnaires, mais tous doivent plutôt rappeler leur énergie pour en favoriser l'avancement et je suis sûr qu'il ne peut exister qu'une opinion sur ce point. Je me souviens d'une grande discussion qui eut lieu dans Sheffield entre lord Mahon et M. Roebuck, et qui produisit un effet avantageux ; le sujet en dispute était : "Si les Artisans retiraient plus de bénéfice des lectures sur toutes sorte de sujets, que de l'étude d'une seule matière à l'exclusion de toutes les autres." Il est hors de doute que le grand nombre des lecteurs qui puisent aux Bibliothèques (publiques) s'y attachent à la lecture en général, et profitent beaucoup à cela ; et que, d'un autre côté, si quelqu'un fait d'une seule branche scientifique l'objet de ses études, qu'il soit artisan ou simple ouvrier, s'il a l'avantage de suivre de bonnes lectures, il s'élevera à la position la plus éminente dans la société. L'un des géologistes les plus savants de l'Ecosse, fut primitivement un ouvrier des carrières, qui prit ses premières leçons de géologie en travaillant parmi les pierres des carrières Lorsque le Président me fit l'invitation d'assister à la fête de ce soir, il fit à propos des longs discours, quelques observations que j'avais moi-même faites ; je désire donc ne pas prendre davantage sur votre temps.

Il est un sujet auquel j'aimerais appeler votre attention : ce sont les découvertes prodigieuses qui ont été faites durant le demi-siècle qui vient de s'écouler, dans le domaine de la physique, et la tendance à diriger le travail des savants vers cette branche importante de la science. Quelques-uns ont regardé cette science avec alarme et défiance en la considérant comme propre à induire au matérialisme et à l'infidélité, mais je puis offrir un puissant argument contre une pareille idée dans la personne de cet ouvrier des carrières dont je viens de parler, qui est non-seulement un croyant, mais encore un ferme défenseur des vérités de la Bible ; quoique, cependant, il puisse être téméraire d'affirmer qu'il n'y aucun fondement à appréhender que personne ne séparera, dans son esprit, le créateur, de ses œuvres,—mais il n'y aura aucun danger de tomber dans cette erreur, si l'on songe à la cause première de tout ce qui existe, en se rappelant ce grand principe, "qu'aucune extension du fini ne saurait nous rapprocher davantage de l'infini." Nous sommes précisément au début de la seconde moitié de ce siècle, qui abonde en merveilleuses découvertes, et nous ignorons à quel terme il doit nous faire aboutir,—nous sommes le marin naufragé dont le vaisseau brisé en mille pièces ne lui laisse que des fragments pour se soutenir sur l'océan, et qu'environne de tous les côtés une mer sans rivages, dont les vagues sont incessamment agitées ; mais le salut nous est réservé, si nous voulons seulement rappeler à notre souvenir et placer notre confiance en celui qui se définit lui-même : " Je suis celui qui suis !"

FAITS DE L'ETRANGER.

La sensation causée par l'affaire Shadrach s'est singulièrement apaisée dans les latitudes où nous vivons. A Boston, l'on poursuit, à petit bruit, les instructions préliminaires provoquées par les arrestations qu'on a dû opérer. Celle à laquelle a été soumis M. Davis, et qui a duré plusieurs jours, n'a point fourni de charges assez fortes pour qu'il fût possible de l'incriminer ; le juge, en conséquence, l'a déclaré parfaitement libre. James Scott, homme de couleur, n'a pas été aussi heureux ; il n'a fallu que quelques minutes pour décider qu'il méritait de comparaître en justice : on lui a demandé $2,000 de caution.--*Cour. des E. U.*

—On écrit de Nimègue, dans la province de Gueldre, en Hollande, le 24 janvier :

" Un malheur affreux vient d'arriver dans la paroisse de Bommel, située à environ une lieue et demie de notre ville. Deux pères rédemptoristes se trouvaient en mission dans cette localité. Au sermon que l'un d'eux faisait dans l'après-midi d'hier, l'église de Bommel était encombrée de fidèles qui étaient accourus de tous les vilages voisins. Les hommes et les femmes étaient séparés les uns des autres, comme cela a toujours lieu aux prédications des missionnaires : les premiers se tenaient dans la nef ; les autres étaient placées aux tribunes de pourtour. La voix du prédicateur étant peu sonore, les hommes, afin de mieux recueillir ses paroles, montèrent sur les bancs et s'y tinrent debout. Au milieu du sermon, l'un de ces bancs craqua, se brisa, et tous ceux qui s'y trouvaient tombèrent à terre. Aussitôt, on ne sait comment, les cris *au feu ! l'orgue s'écroule ! l'église tombe !* se firent entendre de divers points. La nombreuse assemblée, saisie d'une terreur panique, se précipita vers les deux portes de l'église, et là une scène terrible se passa. Un grand nombre de personnes furent renversées les unes sur les autres ; d'autres grimpèrent en haut de cette masse vivante et écrasèrent, en les foulant aux pieds, les malheureux placés au dessous d'eux ; d'autres encore cassèrent les vitraux et s'élancèrent dans la rue ; les cris les plus déchirants retentirent ; et lorsque, après un quart d'heure, tout le monde qui avait pu se sauver eut quitté l'église, on trouva, gisants par terre, onze individus morts dont les corps étaient littéralement aplatis par les pieds des individus qui avaient marché sur eux ; une centaine d'autres personnes plus ou moins grièvement blessées ; plusieurs de ces dernières ont déjà succombé à leurs blessures. Le plus grand nombre des victimes sont des femmes et des enfants.

" La justice informe pour s'enquérir si les cris qui ont jeté l'épouvante dans l'auditoire, et qui ont été la première cause de la catastrophe, n'ont pas été proférés dans une intention criminelle."

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

LA SOCIETE PHILHARMONIQUE CANADIENNE a donné vendredi soir, chez M. Trudelle son président, un grand concert de musique vocale et instrumentale aux amis de la société. L'auditoire se composait d'environ 150 personnes, et de l'aveu de tout le monde il n'y eut jamais de soirée musicale plus agréable à Québec. Parmi les concertants, au nombre d'une vingtaine, tant dames et demoiselles que messieurs, il y en avait qui, pour la vocalisation et l'instrumentation, jèteraient dans l'ombre des célébrités musicales étrangères que nous avons vues enlever des applaudissements unanimes dans des concerts publics ; mais il nous est défendu de les nommer, et lorsque tous ont si bien fait leur partie respective, nous sommes certains que des distinctions seraient désagréables à ceux ou celles mêmes qui en seraient l'objet. Nous croyons cependant qu'il nous sera permis, à cause de leur jeunesse et de leur précocité, de faire mention des deux concertants, sœur et frère, enfants de M. Trudelle, l'une âgée de 10 ans, l'autre de 7, qui ont si bien chanté le duetto A. B. C. D. (il est vrai qu'ils sont à bonne école), et des quatre frères Pfeiffer, dont l'aîné, qui n'a que 15 ans, est directeur de l'orchestre et du chœur. Ces derniers surtout sont de vrais phénomènes musicaux, à qui l'on peut sans crainte prédire une carrière brillante si Dieu leur donne vie et que leur talent continue à se développer.

En comptant deux fois l'ouverture de Lodoïska, qui a été obligeamment répétée à la demande d'une grande partie de l'auditoire, et le finale Victoria, traduction canadienne de l'hymne national anglais, qui a été aussi exécuté avec beaucoup d'ensemble et d'effet par tout le chœur, les morceaux joués ou chantés sont au nombre de vingt. Voici cette traduction qui remplace très-avantageusement les paroles anglaises de l'hymne *God save the Queen* :

Terre, asile des preux,
O Dieu de nos aïeux,
Protège-là ;
Et comble de bonheur,
D'équité, de grandeur,
De gloire et de splendeur,
Victoria.

Ordre Général de Milice.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL,

Toronto, 28 Février, 1851.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice du Canada, savoir :

CARABINIERS DE MONTREAL.

Pour être Lieutenant-Colonel :
Major James Breckanridge, *vice* DeBleury destitué.

REGIMENT DE MONTREAL.
Premier Bataillon.

Pour être Enseigne :
Edmund G. Starnes.

Sixième Bataillon.

Pour être Enseignes :
Thomas S. Bridge, Gentilhomme.
William Bulmer, do
Pour être Chirurgien :
Alfred Nelson, Ecuyer, *vice* Smith, destitué.

Dixième Bataillon.

Pour être Enseignes :
John A. Leclerc, Gentilhomme.
Napoléon Duvernay, do
Raphaël Bellemare, do
Herménégilde Etienne Xavier Dubord, Gentilhomme.

REGIMENT DE ROUVILLE.
Sixième Bataillon.

Pour être Lieutenant-Colonel,
Major Georges Row, *vice* McGinnis, destitué.
Pour être Majors :
Capitaine Charles Stewart, *vice* Derrick, qui a résigné.
Capitaine Robert Struthers, *vice* Derrick, qui a résigné.

REGIMENT DE SAGUENAY.
Troisième Bataillon.

Pour être Lieutenant :
Enseigne John Murray.
Pour être Enseigne :
Pamphil Cimon, Gentilhomme.

RÉGIMENT DE CHAMBLY.
Deuxième Bataillon.

Pour être Majors :
Capitaine Noël Lareau.
" Eusèbe H. Fréchette.
Pour être Capitaines :
Lieutenant Alexandre Rochon.
" William Wilson.
Pour être Quartier-Maître :
Lieutenant F. X. Dorval.

VOLTIGEURS DE MONTREAL.

Pour être Adjudant :
Second Lieutenant Jean George Couillard, *vice* Rochon, décédé.

Les Officiers suivants ont la permission de se retirer du service :

Capitaine Julien Jeannotte, du 2e Bataillon de Chambly, avec le grade de Major ; Capitaine Edouard Tremblay, du 3e Bataillon de Saguenay ; et Capitaine Charles Mailhot, du 5e Bataillon de St. Maurice, retenant leur grade.

Par Ordre,
A. DE SALABERRY, *Lt. Colonel.*
Député Adjt. Génl. de Milice.

Marché Bonsecours.

Vendredi, 28 février, 1851.

PRIX DES DENRÉES.

	s.	d.	s.	d.
Farines :				
Farine par quintal	11	3 à	11	0
Do d'Avoine do	9	0	0	0
Do blé-d'Inde	5	0	0	0
Grains :				
Blé par minot	4	0	4	9
Avoine do	1	8	1	10½
Orge do	3	0	0	0
Pois do	2	9	3	4
Sarrasin do	1	10	2	1
Seigle do	2	6	3	0
Graine de Lin do	5	10	0	6
Volailles et Gibiers :				
Dindes (vieux) par couple	5	6	5	8
Dindes (jeune) do	0	0	0	0
Oies do	3	4	5	0
Canards do	2	0	2	6
poules do	2	0	2	6
Poulets do	1	8	2	0
Perdrix do	0	0	0	0
Pigeons do	0	6	0	7½
Viandes :				
Bœuf par livre	0	3	0	9
Mouton par quartier	1	6	5	0
Agneau do	1	3	2	6
Veau do	2	6	7	6
Lard par livre	0	3	0	4½
Bœuf par 100 livres	15	0	29	6
Lard frais do	22	6	27	0
Produits de la laiterie :				
Beurre frais par livre	0	9	0	11
Do salé do	0	6	0	6½
Fromage do	0	4	0	6
Légumes :				
Fèves américaines par minot	4	0	5	0
Fèves du Canada do	6	0	6	8
Patates do	1	8	1	9
Navets do	1	6	2	0
Oignons do	2	3	2	6
Divers :				
Saindoux par livre	0	6	0	6
Œufs frais par douzaine	1	0	1	3
Vieux do	0	9	0	10
Prix du Pain :				
Pain Bis	0	7	0	8
Pain Blanc	0	6	0	5
Sucres :				
Sucre d'érable par livre	0	5	0	5
Miel do	0	4	0	5½
Fruits :				
Oranges par boîte	17	6	20	0
Pommes par quart	4	0	12	6

MARIAGES.

A Longueuil, le 25 ult. par Messire Hubardeault, prêtre de Montréal, M. Joseph Chagnon, instituteur du lieu, second fils de M. Hypolite Chagnon, Delle. Claire Mercille, seconde fille de M. Alexis Mercille, tous du même lieu.

A St. Charles de Lachenaie, par Messire Normandin, curé du lieu, M. Charles Gariépy, cultivateur, à Delle. Lisette Gervais, tous deux du lieu.

A Beloeil, par Messire Durocher, le 17 ult. M. Calixte Lauzon, cultivateur de la Rivière St. Pierre, à Dame veuve Beaudry, Institutrice de Beloeil.

A Trois-Rivières, le 25 courant, par Messire le Grand-Vicaire Cook, le Dr. L. H. Turcotte de Berthier, District de Montréal, à Léocadie-Charlotte, fille de feu l'honorable Hugues Heney, de Trois-Rivières.

A St. Constant, le 4 du courant par Messire Vinet, curé du lieu, M. André Bizaillon, de cette ville, à Dame Catherine-C. Saveuse de Beaujeu, veuve d'Edmond Barron, écr., de son vivant l'un des shérifs du district de Montréal.

En cette ville, mardi matin, par Messire St. Pierre, P. Cadieux, écr., marchand, de Montréal, à Dame Aimée Susanne Voye, née en l'île de Jersey, veuve de feu César Auguste Regnault, écr., M. D., né en France.

DECES.

En cette ville, le 28 ult., Delle. Mathilde Lanouette, âgée de 23 ans.

A St. Antoine, Rivière-Chambly, le 25 Février, à l'âge de 76 ans, dame Marie-Charlotte Hogue, épouse de feu J. B. Castongué, écr.

Le 4 du courant, au manoir seigneurial de Montarville, à l'âge de 51 ans, l'hon. François Pierre Bruneau, seigneur du lieu et Membre du conseil de cette province. Ses funérailles auront lieu samedi prochain, le 8 mars courant, à 10 heures A.M. Le convoi funèbre partira du manoir de Montarville pour se rendre à l'église de la paroise de St. Bruno de Montarville, lieu de la sépulture.

A St. Norbert, le 24 ult., à l'âge de 24 ans, Dame Emilie St. George de Laporte, épouse de Edouard de Grandpré, écr., Lieutenant de Milice de Berthier. La vertu, la douceur, l'aménité de caractère de la défunte, et, plus encore, sa charité sans bornes envers les pauvres qui pleurent en elle une mère, sont au nombre des apanages qui honorèrent sa vie mortelle. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable sept enfans en bas âge, dont l'un n'est âgé que de 4 jours, et un grand nombre de parents et d'amis. Sentant approcher sa fin, elle se munit des secours religieux, et son âme, dégagée des liens terrestres, s'envola vers les demeures éternelles où l'attendait la couronne réservée aux élus. On peut lui appliquer ces paroles du Juste par excellence : " Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur." Ses funérailles ont eu lieu le 27 ult, à 10 h. avant midi, avec une grande solennité et en présence d'un incroyable concours d'assistants.

Au même lieu, le 13 ult, à l'âge de 15 ans, 1 mois et 18 jours, après une maladie de 3 mois et 15 jours, Delle. Marie Louise Philomène de Dostaler, fille de M. F. de Dostaler, cultivateur du lieu.

Mercredi, à la résidence de M. le Juge en Chef Reid, W. McTavish, écr., avocat, après une courte maladie.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES

Steamers Anglais de la Malle Royale

TELS QUE FIXÉS PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne s'arrêteront pas à Halifax, ceux qui viennent à Boston seulement toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers :—

Dép. de Liverpool	arrivent à	sont dus les
15 février	Boston	3 mars
1 mars	New-York	18
15	Boston	31
29	New-York	15 avril
5 avril	Boston	21
12	New-York	29
19	Boston	3 mai
26	New-York	13
3 mai	Boston	19
10	New-York	27
17	Boston	2 juin
24	New-York	10
31	Boston	16
7 juin	New-York	24
14	Boston	30
21	New-York	8 juillet
28	Boston	14
5 juillet	New-York	22
12	Boston	28
19	New-York	5 août
26	Boston	11
2 août	New-York	19
9	Boston	25
16	New-York	2 septembre
23	Boston	8
30	New-York	16
6 sept.	Boston	22
13	New-York	30
20	Boston	6 octobre
27	New-York	14
4 octobre	Boston	20
11	New-York	28
18	Boston	3 novembre
25	New-York	11
1 nov.	Boston	17
8	New-York	25
15	Boston	1 décembre
22	New-York	9
29	Boston	15
6 déc.	New-York	23
20	Boston	5 janv. 1852.

Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partiront alternativement tous les 15 jours. Les départs d'Angleterre ont lieu tous les samedi, et des Etats-Unis tous les mercredis.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meubiées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AVIS AUX ABONNES

DE

L'ALBUM

LITTERAIRE ET MUSICAL

DE

LA MINERVE.

LA maladie du propriétaire de l'*Album* a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroit de travail et de dépense. Les abonnés de l'*Album* cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons.

Montréal, 25 Février 1851.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligah Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant l'empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requisition de M. Witham.

ED. DEMOCRATE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul : aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné offre ses plus sincères remerciments aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement relités en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Ange Conducteur
Paroissien Romain	Journée du Chrétien
Imitation de Jésus-Christ	Pensez-y-bien
Chemin de la Croix	Paroissien des Demoiselles
Visites au St. Sacrement	Imitation de la Ste. Vierge
Miroir des Ames	Mois de Marie
Mois de St. Joseph	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, ardoises, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez
E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 2 Avril 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidante aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à les prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des *montants* qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse..... MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame. No. 84—

Montréal, 3 Décembre, 1850.

A VENDRE ou ÉCHANGER, UN TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Evêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par-derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 22 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

A VENDRE,

A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINE

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE

DE LA NAISSANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINE.

Montréal, 2 novembre.

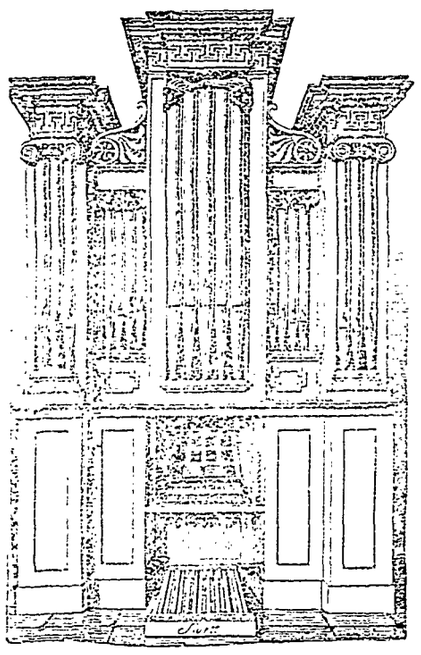

Au Clergé.

LE Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, a 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré ; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération : *Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana. Principal.* les douzième et quinzième positions du *Sesquialtra et de la Cornette, Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûté. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette. haut-bois. tremolo.* et deux étouffoirs juxta-posés.

L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10.

Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4½ et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

SAMUEL R. WARREN.

Montréal, le 29 novembre 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur intention :

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0:

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin :

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION

POUR

LES SOURDS-MUETS.

L'ECOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes :

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoie au blanchissage, au raccommodage des vêtemens et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parens.

Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

Montréal, ce 6 Septembre 1850.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'EDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vient chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ôse espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
No. 29, rue St. Gabriel,
Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.

Montréal, le 9 juillet 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

L'ETUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ère. Année.—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible ; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement.		£3 0 0
Musique	Piano.	£3 0 0
	Les autres instruments	£1 10 0
Dessin.		£0 5 0
Abonnement à la bibliothèque.		£0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes ; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur.
REV. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur.

Montréal, le 17 septembre 1850.

MANUEL

DES

Sociétés de Temperance,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance ; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes ; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture

J.-BTE. ROLLAND.

Monteal, 28 décembre, 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal,—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr.	*Melbourne*—Thos. Tait, Ecr
St. Andrews—Frank Farish, Ecr.	*St. Hyacinthe*—Boucher de la Bruyère, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr.	*Trois-Rivières*—John Robertson, Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr.	*Hawksbury*—Georges Hamilton, Ecr.
Stanstead—F. Judd, Ecr.	*Dunham*—Wm. Baker, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.	

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie ; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels ; et le système de *semi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 3	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Age actuel du assuré.	AGE A ATTENDRE. 50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

ATTENTION!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTES

DE LA

GRAMMAIRE FRANCAISE,

OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix : 2 sch.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-a-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessous de l'établissement de la *Minerve*.

Montréal, 8 novembre 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE

LONDRES.

BANQUE D'EPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1°. L'assuré a droit d'*emprunter du Bureau* les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être *payés*, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaitre annuellement l'assuré, apres avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait.

6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référer ce ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINERALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. CARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

Montréal, 24 Sept. 1850.

CONDITIONS :

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne,	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

☞ Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL,	MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire
TROIS-RIVIÈRES,	Val. Guillet, écr., N. P.
QUÉBEC,	L. Gill, Ptre., V.
STE. ANNE,	M. F. Pilote, Ptre. Direct.
RIVIÈRE DU LOUP,	M. L. Baribeau.
ST. ATHANASE,	M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction : Maison d'Ecole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE,
Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMEUR : JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.